

Candidature à la fonction de Président(e) de la Charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en LR

Contexte:

La **Charte Qualité des Réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement du Languedoc-Roussillon** a été signée le 4 décembre 2013 par 32 partenaires dont l'Etat, les associations des maires, les Conseils départementaux (ex Conseils généraux), les syndicats professionnels dans le domaine de l'Eau du Languedoc-Roussillon ainsi que l'Agence de l'Eau. La Charte Qualité des Réseaux d'eau potable et d'Assainissement est un cadre de bonnes pratiques qui rappelle et précise le rôle de chaque intervenant et les différentes étapes clés d'un chantier. Elle cherche à améliorer la qualité des réseaux, allonger leur durée de vie, optimiser les investissements publics (collectivités, départements, agence) et préserver l'environnement.

La Charte qualité des Réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement promeut une évolution constante des méthodes et des pratiques pour les opérations d'eau potable et d'assainissement. L'application pratique de la Charte, initialement Charte qualité des réseaux d'assainissement signée en 2000, a été réalisée au travers de la mise en place d'une animation spécifique depuis 2008. L'équipe de la Charte est composée d'une animatrice et d'une chargée d'opération.

La mission d'animation de la Charte qualité en Languedoc Roussillon est financée par l'Agence de l'eau RMC ainsi que les Départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées orientales. Elle est administrée et hébergée par SWELIA.

Ces financeurs se réunissent lors des Comités de pilotage pour décider des actions et des orientations de la Charte qualité en Languedoc Roussillon.

Le/la président(e) de la Charte qualité, bénévole, agit sous l'égide de ce comité de pilotage.

M. Michel Benedetti (ancien responsable qualité au sein de l'entreprise EHTP, formateur DT-DICT pour le CNFPT, membre du groupe de travail sur les fascicules 70-71, membre de la commission AFNOR) a assuré les fonctions de Président de la Charte qualité de 2008 à fin 2016, date à laquelle il a présenté sa démission pour une retraite bien méritée.

Le Comité de pilotage de la charte recherche un nouveau Président. Le présent document vise à aider les candidats intéressé(e)s à avoir un aperçu du positionnement et des attributions du/de la Président(e) de la Charte qualité, au préalable de la transmission au Comité de pilotage, de leur candidature ainsi que de leur profession de foi.

Le/la président(e) de la Charte :

En l'absence de personnalité morale propre, le/la président(e) de la Charte qualité est le/la représentant(e) officiel(le) de la Charte qualité et en assure à ce titre la visibilité et la promotion auprès des acteurs et partenaires. Il/elle est également un(e) référent(e) pour les animatrices.

Le/la président(e) de la Charte n'a pas de responsabilité financière et juridique.

A cet effet le/la président(e) de la Charte Qualité des Réseaux d'Eau Potable et d'Assainissement assurera :

- La promotion de la Charte auprès des maîtres d'ouvrage, élus, maître d'œuvre, entreprises...
- Le suivi de l'animation de la Charte
- La présidence et l'animation des réunions décisionnelles (Comités de pilotage, comité de suivi)
- L'animation/suivi de certains groupes de travail
- Le recensement des difficultés et des besoins éventuels des acteurs dans la mise en application de la charte,
- La définition et la validation d'outils utiles à la mise en œuvre des procédures développées dans la Charte,
- un appui technique et réglementaire aux animatrices de la Charte

Il est estimé que le/la président(e) consacrera à la Charte qualité un total prévisionnel de 12 jours en présence physique (par demi-journée ou journée), et d'environ 6 jours (relecture et validation de documents, échanges téléphonés), répartis tout au long de l'année.

Dans le cadre de ses fonctions, le/la président(e) de la Charte devra :

- Faire preuve d'impartialité
- Etre acteur /Maîtriser le domaine de compétence technique
- Etre acteur/ Maîtriser le domaine de compétence réglementaire
- Animer les réunions en recherchant le consensus
- Bénéficier d'un réseau relationnel
- Donner à chacun l'opportunité de s'exprimer
- Reformuler et synthétiser les points de vue

**Estimation de l'investissement en temps du Président pour les activités de la
Charte Qualité par an**

COMITE DE PILOTAGE- 3 réunions par an	Présence en jours	Temps de en jours
Valide la présentation (0.5H par réunion)	0	0.05x3
Prépare des thèmes d'actualité/ points spécifiques à aborder (1H/réunion)	0	0.125x3
Présence à chaque comité de pilotage (1 journée). 3 réunions par an	3 x 1	0
Valide le compte rendu de la réunion (0.5H par réunion)	0	0.05x3
TOTAL	3	0.675
COMITE DE SUIVI- 1 réunion par an		
Prépare des thèmes à aborder/ témoignages		0.5x1
Valide de la présentation- mot du président, thèmes divers...		0.25x1
Préside de la réunion (1/2 journée /an)	0.5x1	
Valide le compte rendu		0.25x1
TOTAL	0.5	1
SUIVI DE L'ANIMATION		
Suivi de l'animation (réparti sur un an)	0.25x2=0.5	0,25*12=3
GROUPES DE TRAVAIL		
Anime/participe à certains groupes de travail (maximum 3 groupes par an avec 3 à 4 réunions d'une demi journée par an) Est présent lors des réunions de lancement d'un groupe de travail. Peut présider un groupe de travail (suivant le thème) et dans ce contexte :	0,5x3 0,5x4	
Prépare la réunion qu'il suit particulièrement		0.25x4
Valide les comptes rendus		0.125x4
TOTAL	3.5	1.5
EVENEMENTS DIVERS		
Participation en qualité de Président de la Charte à des évènements divers (HydroGaïa- Charte nationale- autres évènements)	3	0
TOTAL	10.5 J/an	6.125 J/an

Candidatures

Les candidatures seront composées :

- D'une lettre de candidature à la fonction de Présidente(e) de la Charte Qualité,
- D'une profession de foi indiquant la vision du candidat sur son implication dans les activités de la Charte, et la valeur ajoutée de son expérience et positionnement personnel dans l'exercice de cette fonction
- D'un Curriculum Vitae

Les candidatures sont à envoyer par email à l'animatrice de la Charte qualité (l.cantarel@chartes-qualite-lr.org) et seront examinées par le comité de pilotage de la Charte qualité fin 2017.

